

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |  
Séance du 13 décembre 2022**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2022-12-13-100 | Convention sur la promotion des examens de  
prévention de santé UC-IRSA**

**Rapporteur** Moyse Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Nombre de pouvoir : 3

Nombre d'excusés : 4

Convoqué le 8 déc. 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

**Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Florence Boucard, Madame Karine Pégon, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Didier Burg.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Annie Geslin donne pouvoir à Madame Nicole Auvray , Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Véronique Brard-Wulfranc.

**Etaient excusés sans pouvoir :**

Madame Murielle Renaux, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Alain Goussault, Madame Danielle Boulais.

**Vu :**

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Le Code de la sécurité sociale, articles L321-1 à L321-3,
- Le Code de la sécurité sociale, articles R321-2 à R321-6,
- L'arrêté du 20 juillet 1992 relatif aux examens périodiques de santé.

**Considérant :**

- Les besoins importants de la population stéphanaise en termes de santé, confirmés par l'analyse des besoins sociaux et l'enquête « santé » réalisée auprès des habitants en 2021,
- Le souhait commun de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray et du CCAS de faciliter l'accès aux soins des stéphanois, notamment des plus vulnérables, et de développer des actions de prévention en santé,
- L'action d'accompagnement menée par le CCAS de Saint-Etienne-du-Rouvray auprès des habitants fragilisés, sur des problématiques à la fois sociales, financières et sanitaires,
- Les examens de prévention en santé (EPS) réalisés gratuitement par l'Union des Caisses –Institut inter-régional pour la santé (UC-IRSA) permettant de faire le point sur la santé des bénéficiaires, de leur proposer des actions de dépistage, et de les orienter sur une prise en charge médicale adaptée,
- La proposition de l'UC-IRSA d'ouvrir aux professionnels du CCAS sa plateforme d'inscription en ligne aux EPS afin de faciliter l'accès des publics qu'ils accompagnent,

**Le Conseil d'administration décide :**

- D'approuver le partenariat nouveau entre l'UC-IRSA et le CCAS de Saint-Etienne-du-Rouvray,
- D'autoriser le Président du CCAS à signer la convention visant la promotion des examens de prévention en santé, ainsi que tout avenant qui interviendrait avant le terme de la convention.

**Résultat du vote :**

Par : 13 voix pour

Pour extrait conforme,  
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/12/2022

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20221213-2022-12-13-100-DE

Publié ou notifié : **03 JAN. 2023**